

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1<sup>er</sup>, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 V. 419** Vœu relatif aux accidents du travail.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant que de nombreux accidents mortels du travail sont considérés, à ce jour en France, comme des évènements isolés, des histoires individuelles ;

Considérant que de nombreux accidents du travail sont envisagés sous l'angle de la fatalité, et qualifiés parfois de « risques du métier » et que cela peut conduire à une banalisation des accidents mortels du travail ;

Considérant que le « facteur organisationnel » et la « précarité au travail » ne rentrent que trop peu en compte dans les études menées ;

Considérant que les derniers chiffres relatifs aux accidents du travail en France recensés par l'Assurance maladie datent de 2017, et qu'en 2017, 530 personnes sont mortes sur leur lieu de travail et 264 se sont tuées sur leur trajet ;

Considérant que les chiffres alarmants communiqués par la Caisse nationale d'assurance maladie ne peuvent être ignorés, et les accidents mortels du travail doivent être mentionnés dans les études sur la réalité du travail en France ;

Considérant qu'en France, le secteur du bâtiment et des travaux publics compte pour un cinquième du total des décès par accident de travail recensés par la Caisse nationale d'assurance maladie, soit 120 décès dans le BTP ;

Considérant que ce chiffre est en hausse de 7,3% par rapport à 2016 ;

Considérant que les derniers chiffres recensés pour les accidents du travail sont relatifs à l'année 2017 et sont : 121 décès dans le secteur des transports, 120 dans le secteur du BTP, 80 décès dans le secteur des services (nettoyage, santé, travail temporaire) et 58 décès dans le secteur de la métallurgie ;

Considérant que selon l'Assurance maladie risque professionnels, 17% des accidents du travail recensés dans le BTP ont pour origine une chute ;

Considérant que même si des chiffres exacts plus récents sur le nombre d'accidents mortels du travail n'ont pu être communiqués, les médias relatent des informations alarmantes sur le nombre de décès, partout en France, depuis le début de l'année ;

Considérant l'accident survenu à Paris le 30 juillet dans le quartier de Place d'Italie, qui a fait un mort et trois blessés graves suite à l'effondrement d'une passerelle située à 20 mètres de hauteur ;

Considérant que deux ouvriers ont trouvé la mort le 8 juin sur un chantier à Epinay sur Seine suite à la chute d'une nacelle de 18 étages ;

Considérant que sur un chantier à Nanterre, le 20 juillet, un jeune homme a trouvé la mort en chutant d'une nacelle qui se trouvait au 6<sup>ème</sup> étage;

Considérant qu'en France, un programme de sensibilisation a été mis en place, depuis 2014, auprès de 2300 entreprises dans lesquelles le taux d'accident était élevé ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Didier Le Reste, Raphaëlle Primet et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris demande à ce que des contrôles soient effectués sur la prévention et la sensibilisation aux accidents du travail, dans les entreprises parisiennes, principalement dans le secteur du BTP, afin de renforcer ce qui a déjà été mis en place ;
- Que la Maire de Paris demande à ce que soit renforcé le corps des inspecteurs du travail par une augmentation des effectifs et par la dotation de moyens adaptés à l'exercice de leur métier.